

4. Quel traitement M. Gilbert a-t-il reçu chacune des années 1912, 1913 et 1914?

5. M. Gilbert avait-il un assistant à Victoria-ville, qui était son assistant et quel traitement?

6. Quel loyer payait le Gouvernement pour le bureau de M. Gilbert?

L'hon. M. BLONDIN (ministre du Revenu de l'intérieur):

1. Oui.

2. Le 19 juillet 1912.

3. Oui. M. J. U. Poirier a été remercié de ses services.

3. 1912, \$333.90; 1913, \$799.92; 1914, \$799.92.

4. Un loyer mensuel de \$20.00.

#### FOURNITURES DE GUERRE—CHEVAUX.

L'hon. M. OLIVER demande:

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, rapports, etc., se rapportant à l'achat en Canada de chevaux pour le service de l'armée par les gouvernements britannique et français, respectivement.

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): En suspens.

L'hon. M. OLIVER: Puis-je demander pourquoi cette motion reste en suspens?

L'hon. M. ROGERS: Le premier ministre a une déclaration spéciale qu'il désire faire lui-même à propos de cette question, et nous demandons que cette motion reste en suspens jusqu'à son retour.

(La motion reste en suspens.)

#### DEMANDE DE DOCUMENTS.

Par M. Chisholm (Inverness): Copie de toutes les requêtes demandant la prime accordée aux volontaires ayant servi lors de la campagne des féniens et venant de la part de résidents du comté de Hants; aussi, les noms de ceux qui ont reçu cette prime et de ceux dont la demande a été refusée, dans ce même comté, avec les raisons de tel refus; aussi, le nombre de demandes qui n'ont pas encore été réglées.

La Chambre ordonne, sans débat, le dépôt de ce document.

#### ERREUR DANS UNE MOTION.

M. MACLEAN (Halifax): Me permettrait-on de fournir une explication au sujet d'une motion que j'ai faite, l'autre jour, et qui demandait le dépôt de certains documents? J'ai demandé qu'on déposât un état contenant toute la correspondance et tous les autres documents qui se rattachaient au renvoi d'office d'un certain John Thomas, de Holmes-Plains, comté d'Halifax. J'aurais dû dire "English Corner, comté d'Halifax". On me dit que si je

[M. Brouillard.]

fournis cette explication, on peut modifier l'ordre de façon utile.

#### DEPOT D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX FONCTIONNAIRES TEMPORAIRES DU REVENU DE L'INTERIEUR.

L'hon. P. E. BLONDIN (ministre du Revenu de l'intérieur) propose que la Chambre se forme en comité, demain, pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de prescrire que le ministre du Revenu de l'intérieur peut autoriser l'emploi de fonctionnaires d'accise temporaires ou suppléants dans la seconde division ou division de l'extérieur du ministère du Revenu de l'intérieur dont les services sont requis pour accomplir l'ouvrage du ministère; qu'aucun de ces fonctionnaires ne recevra un traitement plus élevé que le traitement accordé aux fonctionnaires permanents de même rang et classe, et que nul traitement ne sera payé qu'après avoir été voté par le Parlement.

La motion est adoptée.

#### DEPOT D'UNE RESOLUTION RELATIVE AU VOTE DES SOLDATS EN CAMPAGNE.

L'hon. C. J. DOHERTY (ministre de la Justice) propose que la Chambre se forme en comité, demain, pour examiner le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu d'établir des mesures dans le but de permettre à tout sujet britannique âgé d'au moins vingt et un ans, servant dans les forces militaires du Canada dans la présente guerre, d'exercer son droit de suffrage, et que les dépenses qu'entraînera la mise en application des dispositions de toute loi basée sur cette résolution pourront être défrayées par le Gouverneur en conseil sur tout crédit non autrement affecté dans le fonds du revenu consolidé du Canada.

La motion est adoptée.

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

M. COPP: Il y a quelques jours à peine, la Chambre ordonnait le dépôt de documents se rapportant à la construction d'un embranchement de l'Intercolonial de Sackville au quai de Sackville. Quand puis-je espérer que ces documents seront déposés?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je vais m'occuper de cela immédiatement.

M. HUGHES (I.P.-E.): Dès les premiers jours de ce mois j'ai posé une question relative aux quantités de liqueurs et de tabac mises en entrepôt du 26 au 30 août dernier. Le 8 mars, cette question prit la forme d'un ordre pour le dépôt d'un état. M. McDougall, du département des Douanes, m'informe que cet état a été adressé au bureau